

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés - 2015 -

PLAN

A – Les indicateurs techniques

I - Le territoire desservi

II - L'organisation de la collecte

- a) Les flux collectés*
- b) Le mode de collecte des déchets ménagers*
 - 1 – Les ordures ménagères
 - 2 – Les papiers – journaux – magazines
 - 3 – Le verre
 - 4 – Les autres emballages recyclables en mélange
 - 5 – Les encombrants
 - 6 – les DEEE
 - 7 – Les déchets de jardin
 - 8 – Le carton des entreprises
 - 9 – Les DIB (Déchets Industriels Banals)
 - 10 – Les huiles de friture des commerçants
 - 11 – Les déchets de soins des particuliers
- c) Les points d'apport volontaire des déchets recyclables*
- d) La déchetterie*
- e) Le contrôle de la qualité du tri*
- f) Le centre de transfert des déchets ménagers*

III- Le traitement des déchets

- 1 – Les ordures ménagères
- 2 – Les papiers – journaux – magazines
- 3 – Le verre
- 4 – Les autres emballages recyclables
- 5 – Les encombrants
- 6 – Les DEEE
- 7 – Les déchets de jardin
- 8 – Les déchets toxiques des ménages et des entreprises
- 9 – Le carton des entreprises
- 10 – Les huiles de friture
- 11 – Les piles
- 12 – Les gravats
- 13 – Les ferrailles et platinages

IV – La prévention des ordures ménagères et assimilées

- a) L'objectif du Programme Local Prévention « La réduction à la source »*
- b) Le programme d'actions*
- c) Les outils de communication*
- d) Les résultats du programme d'action*
- e) La redevance Spéciale*

V - Les résultats de la collecte 2015

B – Les indicateurs financiers

I - Le bilan financier du service

- 1 - Collecte (Toutes collectes confondues)
- 2 - Transport et Traitement
- 3 - Coût net global

II – Le financement du service

- 1 - La taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- 2 - La Redevance Spéciale pour la gestion des déchets non ménagers
- 3 - Les soutiens financiers

C – Synthèse

Evolution des tonnages

A – Les indicateurs techniques

I – Le territoire desservi

La Communauté de Communes de l'Abbevillois qui regroupe 32 130 habitants exerce la compétence "collecte et traitement des déchets" pour les 13 communes qui la composent, soit :

Abbeville	Epagne-Epagnette
Bellancourt	Grand-Laviers
Bray les Mareuil	Mareuil-Caubert
Cambron	Neufmoulin
Caours	Vauchelles les Quesnoy
Drucat – Le Plessiel	Yonval
Eaucourt sur Somme	



II – L'organisation de la Collecte

a) Les flux collectés

- ordures ménagères,
- verre,
- papiers, journaux, magazines, cartonnettes,
- plastiques, aluminium, briques alimentaires,
- encombrants,
- déchets de jardin,
- carton des entreprises,
- déchets des entreprises assimilés à des déchets ménagers,
- huiles de friture des commerçants,

b) Le mode de collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets s'effectue en porte à porte et en régie pour toutes les communes de la Communauté. Une benne de collecte bi-flux est utilisée pour la collecte en milieu rural. Elle permet d'assurer, en une seule tournée, l'élimination des ordures ménagères et des autres emballages recyclables en mélange. Le verre est collecté par une seconde benne qui succède à la première.

Un dispositif de « colonnes enterrées » a été implanté Moulin du Roy, Quai du Pont Neuf et Place des Jacobins.

1 - Les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine à Abbeville, les lundis et vendredis et une fois par semaine pour toutes les communes rurales (du lundi au jeudi).

Type de contenant : (couvercle bordeaux)

- bacs 120, 180 ou 240 litres selon les foyers
- bacs gros volume pour les habitations collectives (660 ou 1 100 litres)
- bacs 35 ou 50 litres pour les personnes âgées ou handicapées

2 - Les papiers – journaux – magazines « Gros producteurs » : Cette collecte est effectuée pour Abbeville uniquement, une fois par semaine, le mardi, en bac 120 litres ou plus (couvercle bleu), pour les entreprises et administrations, gros producteurs de papiers.

3 - Le verre : La collecte du verre s'effectue 1 fois par semaine en porte à porte, le mardi pour Abbeville, en bac 35 litres (couvercle vert) pour les ménages ou d'un plus gros volume pour les habitations collectives et les entreprises.

4 – Les autres emballages recyclables en mélange : Le bac « emballages recyclables » accueille les papiers, journaux, magazines, revues, prospectus, annuaires, catalogues, cartonnets, suremballages, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, barquettes et boîtes en aluminium, boîtes de conserve.

Un bac d'un volume de 120 litres (couvercle jaune-orangé) a été distribué à chaque foyer en milieu rural.

En fonction de leur possibilité de stockage, les habitants d'Abbeville peuvent choisir entre 1 bac 120 litres « emballages recyclables » ou 1 bac 35 litres « papiers » et 1 bac 50 litres « plastiques » qu'ils présentent à la collecte en même temps.

5 - Les encombrants sont collectés en porte à porte pour chaque commune, 1 fois par mois à Abbeville et au moins 3 fois par an pour chaque commune rurale. Ils sont également accueillis en déchetterie.

6 - Les DEE ou D3E : les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Les DEEE sont collectés en déchetterie.

Le **Gros Electroménagers Hors Froid** ou GEM HF
Le **Gros Electroménagers Froid** ou GEM F

Les Ecrans

Les **Petits Appareils Ménagers** ou PAM



7 - Les déchets de jardin

Pour Abbeville, la collecte des déchets de jardin a été effectuée en porte à porte, du 2 avril au 24 novembre 2015. Les déchets de jardin sont également accueillis en déchetterie. La collecte est effectuée dans des sacs papiers mis à la disposition des habitants à la déchetterie communautaire à raison de 10 sacs par foyer et par mois. Une collecte spécifique des sapins de Noël en début de nouvelle année est également organisée.

Dans les communes de Cambron, Drucat, Grand-Laviers, Mareuil, Vauchelles et Yonval, des caissons de 15m³ sont mis à la disposition des habitants et une attribution de 10 sacs par foyer et par an est assurée.

Des composteurs individuels complètent le dispositif pour les foyers qui en font la demande. A ce jour, 926 composteurs et 19 lombricomposteurs ont été distribués.

8 – le carton des entreprises

Les cartons sont collectés pliés et ficelés, à Abbeville, tous les mardis et vendredis à partir de 12h en centre-ville et 13h30 en Zone Industrielle. Ils sont également accueillis en déchetterie.

9 – Les DIB (Déchets Industriels Banals)

Les D.I.B. collectés par la Communauté de Communes de l'Abbevillois sont principalement constitués de films plastiques et de polystyrène. Ils sont collectés 2 fois par semaine, pesés et facturés aux entreprises par le biais de la redevance spéciale à 135 € la tonne.

10 – Les huiles de friture des commerçants

Elles sont collectées tous les trimestres à l'état solide ou liquide, en porte à porte auprès de tous les restaurateurs, qui en font la demande. Elles sont également accueillies en déchetterie.

11 – Les déchets de soins des particuliers

Depuis le 1^{er} avril 2015, toutes les DASRI des pharmacies sont collectés par l'éco-organisme DASTRI, filiale à responsabilité chargée des producteurs. (La convention passée entre NB Médical et la CCA a été dénoncée en avril 2015 puisque l'éco-organisme DASTRI a été agréé par l'Etat).

c) Les points d'apport volontaire des déchets recyclables

Pour Abbeville, 13 points de tri sélectif existent disséminés dans toute la ville. Les habitants peuvent les utiliser à leur gré, ou bien préférer la collecte en porte à porte. Il en va de même pour les communes rurales.

Abbeville	Rue d'Alsace Rue Jean Moulin Rue des Aubépines Avenue de Président Auriol Quartier Espérance – Rue Léon Blum Les Rames	Place du Soleil Levant Carrefour Market Hyper U Rue des Bouleaux Rue des Platanes Rue des Pommiers
Bellancourt	Rue de l'Épinette	Grand-Laviers Salle polyvalente
Bray les Mareuil	Salle des Fêtes	Mareuil-Caubert Stade municipal Rue des châtaigniers Mairie
Cambron	Rue de la Roulette Rue du Marais/Voyeul Meulan	Vauchelles les Quesnoy Salle des Sports (Stade) Salle des fêtes
Caours-l'Heure	Terrain Communal	Yonval Cimetière
Drucat-Le Plessiel	Salle polyvalente	
Eaucourt sur Somme	Rue de la Fontaine	
Epagne-Epagnette	Salle Polyvalente	

d) La déchetterie



Les horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi de 14h à 17h45
- le samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45
- le dimanche de 9h à 11h45

Les flux collectés :

- les déchets toxiques des ménages
- les animaux morts sur la voie publique
- les déchets verts
- les gravats
- les ferrailles
- les huiles de vidange
- les appareils électroménagers (DEEE)
- les textiles
- le bois
- les encombrants
- l'amiante
- les batteries

La déchetterie accueille de nombreux visiteurs, 44 527 en 2015. Ce qui revient à dire que chaque habitant s'y rend 1,4 fois par an.

Il est cependant à noter que les habitants de Cambron, Mareuil Caubert et Yonval se déplacent moins facilement que les autres.

Voir tableau de fréquentation déchetterie 2015 ci-après,



CCA Communauté de Communes de l'Abbevois
DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE
33 - 35 rue Brumaire
80100 Abbeville
03 22 20 09 36

La déchetterie communautaire est un maillon important de la chaîne de collecte et de valorisation des déchets.
Elle s'adresse :

- aux particuliers de la Communauté de Communes de l'Abbevois sans limitation de volume (sauf pour les gravats limités à 2 m³ / mois)
- aux professionnels, avec facturation de certaines catégories de déchets dont le traitement est coûteux.

Le règlement intérieur et la tarification sont affichés à l'entrée de la déchetterie.

Horaires d'ouverture :
Du Lundi au Vendredide 14h à 17h45
Le Samedi.....de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45
Le Dimanche.....de 9h à 11h45

La déchetterie est fermée les jours fériés

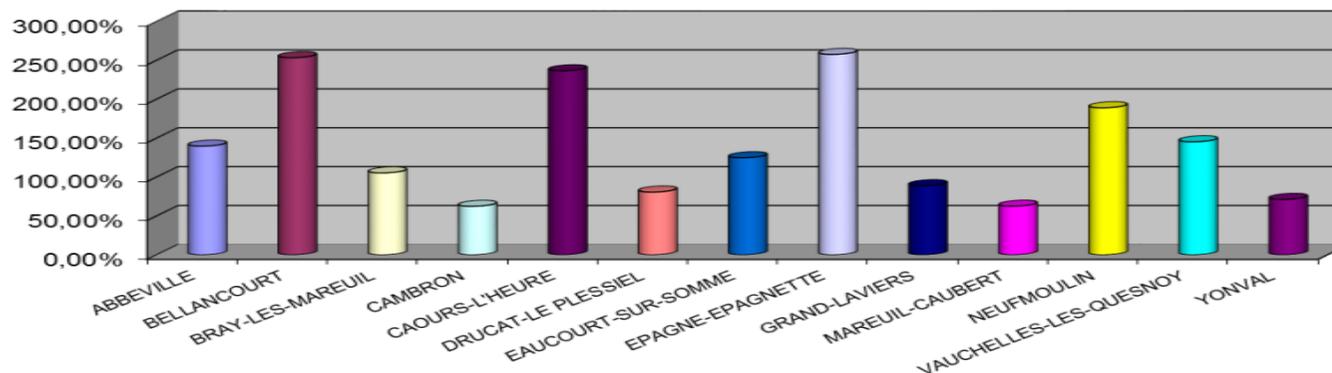
Sont acceptés les déchets suivants:

Gravats	Encombrants	Déchets verts	Bois	DMS
Textiles	Ferrailles	Déchets liés à l'automobile	Fibrociment	
DEEE	Lampes	Animaux morts	Grands cartons	

DECHETTERIE

Statistiques de Fréquentation - 2015 -

Particuliers	Nbre d'habitants	Janvier	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT,	OCT,	NOV,	DEC,	Total par commune	Ratio
ABBEVILLE	30 865	2174	2188	3123	3461	3281	3058	3188	3319	2925	3469	2611	2747	35544	115,16%
BELLANCOURT	438	48	51	88	113	125	104	123	121	92	120	69	56	1110	253,42%
BRAY-LES-MAREUIL	226	23	15	18	31	26	22	22	29	10	13	16	13	238	105,31%
CAMBRON	721	21	27	43	42	40	35	26	59	44	40	38	35	450	62,41%
CAOURS-L'HEURE	616	66	92	117	144	143	160	158	120	116	159	105	77	1457	236,53%
DRUCAT-LE PLESSIEL	883	39	57	88	63	52	55	60	78	67	55	47	52	713	80,75%
EAUCOURT-SUR-SOMME	388	26	25	36	40	49	40	55	50	35	53	42	33	484	124,74%
EPAGNE-EPAGNETTE	573	68	75	118	135	152	143	188	152	103	156	108	78	1476	257,59%
GRAND-LAVIERS	404	28	24	43	38	24	31	27	35	30	18	29	32	359	88,86%
MAREUIL-CAUBERT	1023	40	46	46	39	63	67	67	76	58	46	46	46	640	62,56%
NEUFMOULIN	353	32	23	53	63	64	71	76	82	55	67	44	37	667	188,95%
VAUCHELLES-LES-QUESNOY	850	94	75	135	111	90	124	123	133	92	113	75	70	1235	145,29%
YONVAL	216	3	8	11	11	17	19	6	21	19	14	2	23	154	71,30%
Total	37556	2662	2706	3919	4291	4126	3929	4119	4275	3646	4323	3232	3299	44527	118,56%
ARTISANS		JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	Total	
		16	6	10	14	3	3	1	2	6	2	5	1	69	



e) le contrôle de la qualité du tri

Un agent du service collecte formé spécifiquement à cette mission est affecté au contrôle de la qualité du tri effectué par les ménages et les entreprises.

En sa qualité « d'ambassadeur du tri », il est chargé de veiller à la bonne compréhension et à la bonne exécution des consignes de tri auprès des usagers. A cette occasion, un guide du tri a été réalisé et remis à chaque foyer.



f) le centre de transfert des déchets

Il est équipé de 3 trémies dont 2 dédiées aux ordures ménagères.

Il est étudié pour fonctionner avec des bennes à fonds mouvants alternatifs.

Un casier de secours a été aménagé pour stocker les déchets en cas de panne des groupes hydrauliques. Un casier à verre permet de stocker les tonnages collectés chaque semaine, dans l'attente du transport vers l'entreprise BSN à Reims.

III – Le traitement des déchets

Un marché a été conclu le 1^{er} juillet 2012 pour une durée de 5 ans.



1 - Les ordures ménagères sont transportées par l'entreprise de transport Barriau Leclerc sur le site IDEX environnement à Amiens.

2 - Les papiers-journaux-magazines sont transportés et triés par le SMTT (Syndicat Mixte de Traitement et de Tri) de Beaurainville (62). Après avoir été triés, ils partent par semi jusqu'à la papeterie « Chapelle Darblay » en Seine-Maritime.



3 - Le verre est transporté par l'entreprise Transport du Ponthieu pour être traité par l'entreprise OI Manufacturin à Reims.



4 - Les autres emballages recyclables sont transportés par l'entreprise de transport Barriau Leclerc vers le centre de tri Véolia à Amiens. Une fois les matériaux triés et mis en balle, ils sont acheminés vers les différents sites des filières : plastique, carton, métal.

5 - Les encombrants sont apportés directement par le service de collecte au centre d'enfouissement technique de Mons-Boubert.

6- Les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques).

Une fois regroupés à la déchetterie, les DEEE sont repris par la filière de traitement Eco-systèmes. Deux contrats de valorisation ont été signés avec Recylum pour le traitement/recyclage des lampes usagées et avec Eco-systèmes pour tous les autres équipements.

Tonnages collectés en déchetterie : 18 874 appareils soit 140 tonnes et une augmentation de 15.9% par rapport à 2014.

Dépôt moyen par habitant de la CCA : 4.5 kg par an.

En France : 6.6 Kg/hab/an.

Soutien financier par Eco Systèmes : 6 393€ et 500€ pour la communication.

Coût opérationnel pris en charge par Eco systèmes : 33 215€ (coût moyen estimé à la tonne dans le rapport ADEME 2014, collecte et traitement).

Valorisation effectuée à partir des DEEE : 140 Tonnes ont été valorisées dont 115 T en matières, 10 T en énergie et 16 T éliminées.

Au total, 115 **Tonnes de matières recyclées ont été obtenues** dont 60 T en Ferraille, 12 T en Métaux non ferreux (aluminium, cuivre, ...), 29 T en Plastique recyclé et 39 T d'autres matières.

Ce recyclage de matières contribue à l'économie de 181 barils de pétrole brut. Il a évité l'émission de 784 T de CO₂.

Les DEEE collectés en déchetterie ont été traités pour le :

GEMF chez : ENVIE 2E NORD - COOLREC - LESQUIN (59)

GEMHF chez : BAUDELET BLARINGHEIM (59)

Ecrans chez : ENVIE 2E NORD - COOLREC - LESQUIN (59)

Ecrans plats chez : ENVIE 2E NORD - COOLREC - LESQUIN (59)

PAM chez : VEOLIA – TRIADE- GONESSE (95)

7 - Les déchets de jardin sont acheminés jusqu'à Buigny-l'Abbé et dépotés sur la plate-forme de compostage exploitée par la société Agricompost. 10 % du tonnage annuel est redistribué aux communes qui en effectuent la demande.

8 – Les déchets toxiques des ménages et des entreprises

METOSTOCK de Feuquières en Vimeu assure le traitement des déchets toxiques. Il évacue les déchets liquides. Le service effectue le transport des emballages souillés (à contenu pâteux).

9 - Les cartons des entreprises sont transportés par l'entreprise DEROO de Wizernes (62) qui en assure la mise en balle sur son centre de tri et la valorisation en cartonnerie.

10 – Les huiles de friture sont prises en charge par la société MJR de Clères en Seine-Maritime.

11 – Les piles sont prises en charge par la Société COREPILE, 17, rue Georges Bizet 75016 PARIS.

12– Les gravats de bonne qualité sont proposés en réemploi, pour conforter des chemins ruraux ou stabiliser des aires de parking. Ils peuvent également être apportés au centre de concassage exploité par la Ste Colas rue de Menhecourt à Abbeville, sans frais.

13 – Les ferrailles et platinages sont apportés à la société Derichebourg Environnement à Abbeville qui en effectue le rachat. Il est à noter que très peu de ferrailles sont collectées, les récupérateurs professionnels ou occasionnels effectuant une tournée avant l'enlèvement par les services communautaires.

IV – La prévention des ordures ménagères et assimilées

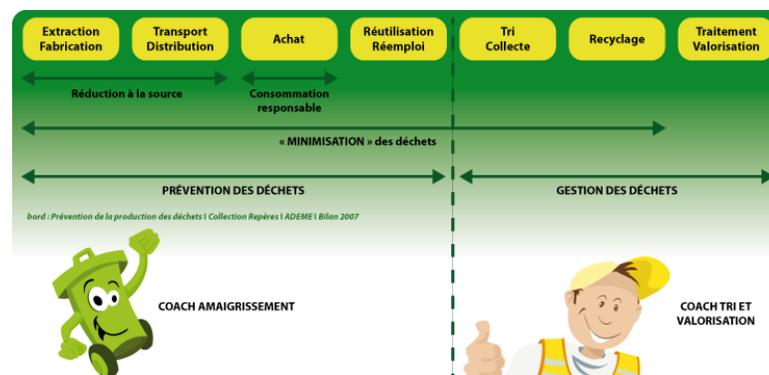
a) l'objectif du Programme Local Prévention « la réduction à la source »

Pour répondre aux objectifs de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, la CCA a mis en place un « Programme Local de la Prévention » depuis 2011.

Cette loi place la réduction des déchets avant le tri, le recyclage et le traitement.

Les priorités de la loi Grenelle 2 portant sur les déchets :

- Diminuer de 15 % les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération et réduire la production d'ordures ménagères de 7 % sur 5 ans.
- Limiter le traitement des installations de stockage et d'incinération à 60 % des déchets produits sur le territoire, afin de favoriser la prévention, le recyclage et la valorisation.
- Mettre en place des filières de récupération et de traitement spécifiques pour les seringues, les déchets dangereux des ménages, les pneus et les produits d'ameublement.
- Moduler la contribution financière de chaque produit à sa filière de traitement en fonction de son impact environnemental et de ses valorisations.
- Mettre en place un diagnostic déchets avant toute démolition de certains types de bâtiments.
- Créer une collecte sélective obligatoire des déchets organiques par leurs gros producteurs.



Chaque année, deux comités de suivi et un comité de pilotage sont organisés. Les comités de suivi réunissent l'ADEME, le Conseil départemental de la Somme et la CCA assurant ainsi un suivi des actions mises en œuvre au cours d'une année. Le comité de pilotage s'élargit aux partenaires locaux.

b) Le programme d'actions



1 REDUIRE LES BIODECHETS

- 1.1 Détournement des fermentescibles
- 1.2 Gaspillage alimentaire
- 1.3 Compostage domestique et lombricompostage
- 1.4 Compostage collectif

2 REDUIRE LA CONSOMMATION DE PAPIER

- 2.1 Stop pub
- 2.2 Eco exemplarité de la CCA et des communes
- 2.3 Diminution de papier (autres administrations)
- 2.4 Diminution de papier auprès du grand public

3 REUTILISER, REEMPLOYER LES OBJETS

- 3.1 Réemploi
- 3.2 Réemploi DEEE

4 DIMINUER LES EMBALLAGES

- 4.1 Achat de produits moins emballés ou à la coupe
- 4.2 Point de déballage Hyper U
- 4.3 Promouvoir l'eau du robinet
- 4.4 Promouvoir les sacs sur les marchés couverts et de plein vent

5 DIMINUER LA QUANTITE DE TEXTILES USAGERS

- 5.1 Réduction des textiles sanitaires
- 5.2 Promouvoir la collecte des TLC

6 REDUIRE L'IMPACT QUALITATIF DES DECHETS

- 6.1 Actions de prévention qualitative

c) Les outils de communication

Le calendrier de collecte a été actualisé et remis à chaque foyer de la CCA. Il est disponible à l'accueil de la déchetterie et au siège de la CCA.



Les autocollants de tri ont été actualisés et ont intégré des messages de prévention des déchets. Il est possible de se les procurer auprès du service collecte (03 22 20 09 36) le jeudi matin.



QUE MET-ON DANS LE BAC BORDEAUX ?

CCA
Communauté de Communes de l'Abbeville

Mettre ma poubelle au régime, c'est facile !
Je donne ou je vends au lieu de jeter
J'évite les lingettes jetables.

Les indésirables :
Les emballages en verre, en papier cartonné, les emballages métalliques, les briques alimentaires, les déchets de jardin, les déchets toxiques, les encombrants et les gravats.



QUE MET-ON DANS LE BAC ORANGE ?

CCA
Communauté de Communes de l'Abbeville

Mettre ma poubelle au régime, c'est facile !
Je bois l'eau du robinet
J'évite les emballages superflus

Les indésirables :
Les sacs de crépe, les pots de yaourt, de crème fraîche, les barquettes en polystyrène ou de viennoiserie, les papiers gras, les mouchoirs en papier, les couches culottes et autres articles hygiéniques, les films plastiques enveloppant les ventes et les grands cartons d'emballage.



QUE MET-ON DANS LE BAC VERT ?

CCA
Communauté de Communes de l'Abbeville

Chaque tonne de verre collectée,
c'est 3.05€ de don pour lutter contre le cancer.
Triez et soutenons la ligue.

Les indésirables :
Les objets en fermetur, en porcelaine, le cristal, la vaisselle, les miroirs, les miroirs.
Les ampoules à filament et halogènes doivent uniquement être déposées en déchetterie.
Le verre à usage pharmaceutique doit être apporté directement en pharmacie.

Les cartes d'accès à la déchetterie ont été mises en place courant avril 2012. Elles sont valides au-delà des deux années marquées et sont accompagnées d'un autocollant bleu pour les usagers habitant Abbeville, d'un autocollant blanc pour les usagers des communes rurales et d'un autocollant gris pour les professionnels du territoire.



et



et

La carte des sacs de déchets verts a été mise en place pour réguler le flux de collecte et inciter à les déposer en déchetterie ou bien à les composter sur place.



La création de 2 mascottes permet d'identifier les actions relatives à la prévention des déchets et celles liées à la gestion des déchets.



Poubellito :
mascotte de la
réduction des
déchets



Zébulon :
mascotte du tri
et du recyclage

La réalisation d'une flamme CCA permet lors d'une manifestation de reconnaître l'intercommunalité.

Une signalétique mène à la déchetterie communautaire et au sein de la déchetterie.



Une bâche pédagogique (image de gauche ci-dessous) de 2m de haut sur 2,50m de large ainsi qu'un petit jeu sur le rangement du réfrigérateur (image de droite ci-dessous) permettent de mener des actions de sensibilisation. Cette bâche peut être mise à disposition pour les animations sur simple demande.



Une **carte des acteurs de réemploi** permet de localiser les associations récupérant et valorisant les objets destinés à la poubelle.



Une **étiquette « STOP PUB »** permet de renoncer explicitement aux documents publicitaires, disponible à la CCA, à la déchetterie communautaire, les mairies de la CCA et à de l'ODA. Certains facteurs ont également quelques étiquettes avec eux.



Un **bloc-notes pour faire ses courses** est disponible à l'accueil de la CCA – Garopôle



d) Les résultats du Programme Local de la Prévention

Pour rappel :

- Réduire de 7% les ordures ménagères et assimilées d'ici 5 ans par rapport à 2010

Ce qui correspond à 949,99 Tonnes soit environ 29,8 Kg/hab. d'ici 5 ans en moins pour la CCA

Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

Les OMA sont composées des Ordures Ménagères résiduelles (OMr), des déchets issus de la Collecte Sélective (CS) des ménages et des déchets issus de la CS des entreprises et administrations assimilés aux déchets des ménages.

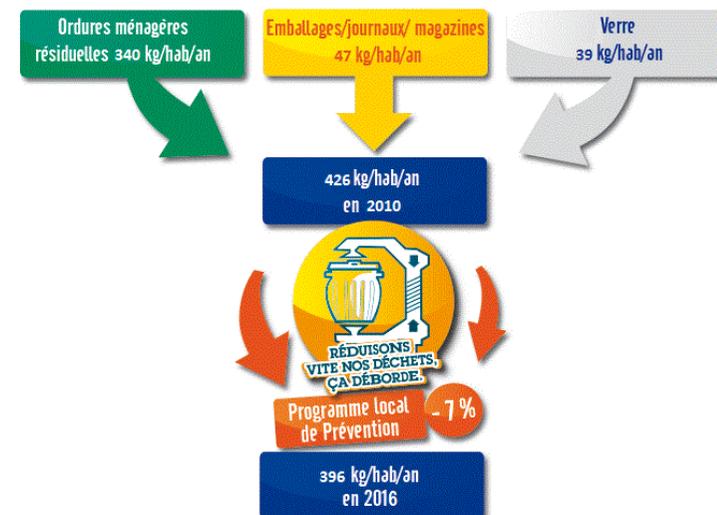
Nota Bene : les calculs pour 2015 sont effectués sur la base de 31 893 habitants.

OMA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnes	13 571	13 736	13 214	12 794	12 752	12 170
Ratio kg/hab	426	431	415	402	400	382
Moyenne nationale	390	390	390	390	390	354
Ecart entre la CCA et la moyenne	+ 36	+41	+25	+12	+10	+28

Les Déchets ménagers et assimilés (DMA)

Les DMA sont composés des OMA et des déchets déposés en déchetterie.

DMA	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnes	21 625	21 202	21 766	21 594	22 138	20865
Ratio kg/hab	679	665	683	678	695	647
Moyenne nationale	590	590	590	590	590	573
Ecart entre la CCA et la moyenne	+89	+75	+93	+88	+105	+74



En 2015, une diminution de 44 Kg par rapport à 2010 est obtenue ce qui correspond à – 10.3 %. L'objectif fixé pour 2015/2016 a été atteint sensiblement dépassé.

Les actions de sensibilisation de 2015

Tout au long de l'année ont lieu des animations avec différents acteurs :

- Présentation de la mission PLP – Ecole Pilori, les 17 mars (2 séances), 19 mars (1 séance), 30 mars, 3 avril, 7 avril, 13 avril, 16 avril.
- Sensibilisation/animation
 - Ecole Pilori – 30 et 31 mars : tri, réduction des déchets, je range mon frigo – CE2 CM1 – 27 élèves et 28 blocs notes distribués.
 - Ecole Pilori – 7 et 16 avril: tri, réduction des déchets, je range mon frigo – CE2 CM1 – 25 élèves et 26 blocs notes distribués.
 - Ecole les Platanes – juin.
 - Ecole les Platanes – octobre.
 - École du Beffroi – novembre.
 - Ecole les cardamines – novembre.
 - Ecole Alain Detré – novembre.
- Equipe « redevance spéciale », actualisation d'un flyer sur les consignes de tri du papier, le 19 mars.
- Présentation du PLP de la CCA au CD 80, le 3 juillet.
- Réunion de travail sur la mise en place d'animations par l'association 2e chance en réflexion, le 21 juillet et le 3 septembre.
- Ville d'Abbeville –Service Santé– novembre.
- Participation au Téléthon sur demande de la Ville d'Abbeville – Service Santé – 4 décembre.

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets 2015 :

- Les 26 et 27 novembre - CARREFOUR MARKET et HYPER U – projet du Lycée Boucher de Perthes et du lycée professionnel de Rue
 - Disco soupe dans deux grandes surfaces, Animations maxi mini déchets et compostage – 150 personnes chez Carrefour Market et 436 personnes chez Hyper U ont goûté et posé des questions.
 - Le 27 novembre à la fin de la journée, le SECOURS POPULAIRE a récupéré les invendus et les plats préparés pour une distribution immédiate auprès des bénéficiaires.
- Le 26 novembre, Animations « langes lavables » pour le public professionnel – 4 structures
- Le 28 novembre, Disco soupe au sein de l'association 2eme chance.

Participation dans la cadre de la COP 21 au spectacle « Attention, ça chauffe ! » - 30 novembre

e) la Redevance spéciale

La Communauté de Communes de l'Abbevillois intervient dans la gestion des déchets non ménagers, dans le cadre de l'article L. 2224.14 du Code Général des collectivités territoriales, ainsi libellé : "Les collectivités assurent également l'élimination des autres déchets définis par décret, qu'elles peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières".

L'article L. 2333.78 du CGCT prévoit la création d'une redevance spéciale pour les déchets produits par les entreprises et les administrations, assimilables à des déchets ménagers, instituée par la Communauté de Communes de l'Abbevillois le 21 juillet 1998.

83 bénéficiaires (dont 58 entreprises et 25 administrations) sont concernés par ce ramassage en porte à porte. Il n'existe aucun regroupement collectif

La redevance spéciale est calculée en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés, répertoriés dans les catégories suivantes :

- 1^{ère} catégorie : OM - Ordures Ménagères
- 2^{ème} catégorie : DIB - Déchets Industriels Banals - (cartons, plastiques, mélange).

Les bacs d'un volume de 120 litres à 1 100 litres sont pesés lors de chaque collecte établie selon le calendrier suivant : à partir de 5 heures

- ❖ Catégorie "Ordures Ménagères" : Lundi – Mercredi - Vendredi
- ❖ Catégorie "Déchets Industriels Banals" : Mardi - Jeudi
- ❖ Catégorie "Cartons" : Mardi – Vendredi



COLLECTE 2015

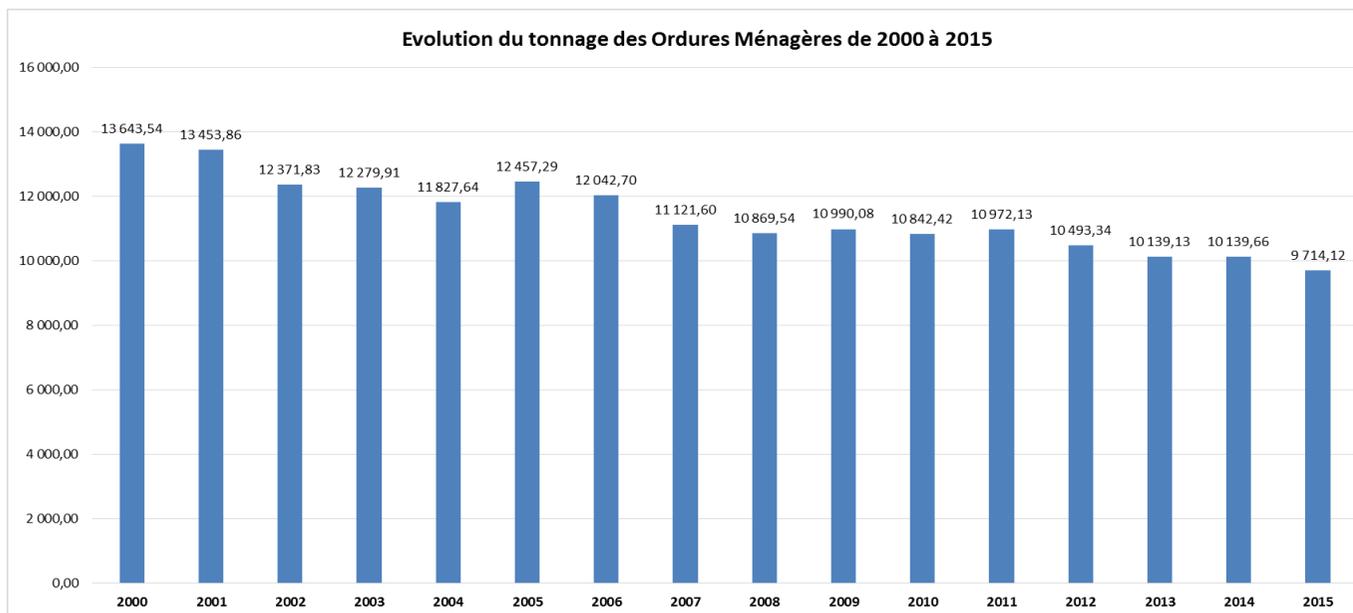


Tonnage **ORDURES MENAGERES** 2015

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total en tonne	Ratio par hab.
819,40	698,36	802,26	810,32	770,42	827,34	856,64	799,20	846,20	830,84	826,500	826,64	9 714,12	302,34

Evolution du tonnage des **ORDURES MENAGERES** de 2000 à 2015

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnes	13 643,54	13 453,86	12 371,83	12 279,91	11 827,64	12 457,29	12 042,70	11 121,60	10 869,54	10 990,08	10 842,42	10 972,13	10 493,34	10 139,13	10 139,66	9 714,12





Tonnage PAPIERS-JOURNAUX-MAGAZINES (Gros Producteurs) 2015

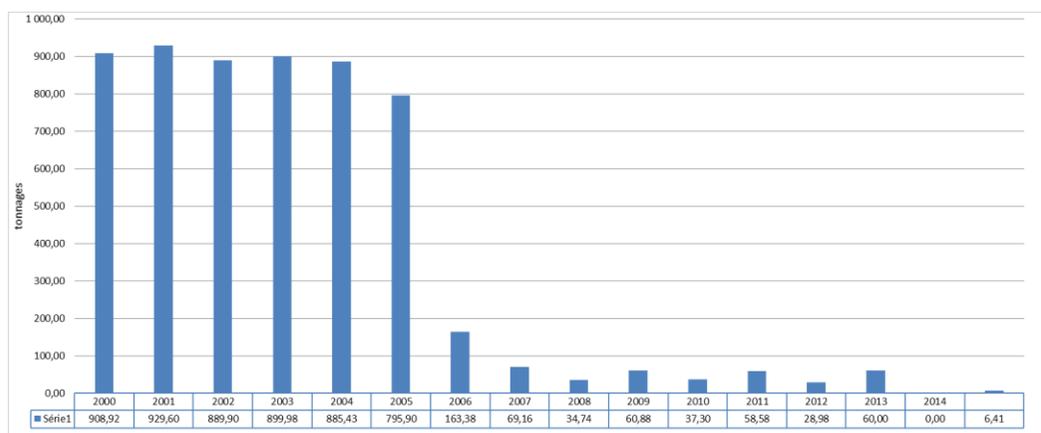


Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total en tonne
				6,41								6,410

Evolution du tonnage des PAPIERS-JOURNAUX-MAGAZINES

Gros producteurs de 2006 à 2015

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
163,38	69,16	34,74	60,88	37,30	58,58	28,98	60,00	0,00	6,41





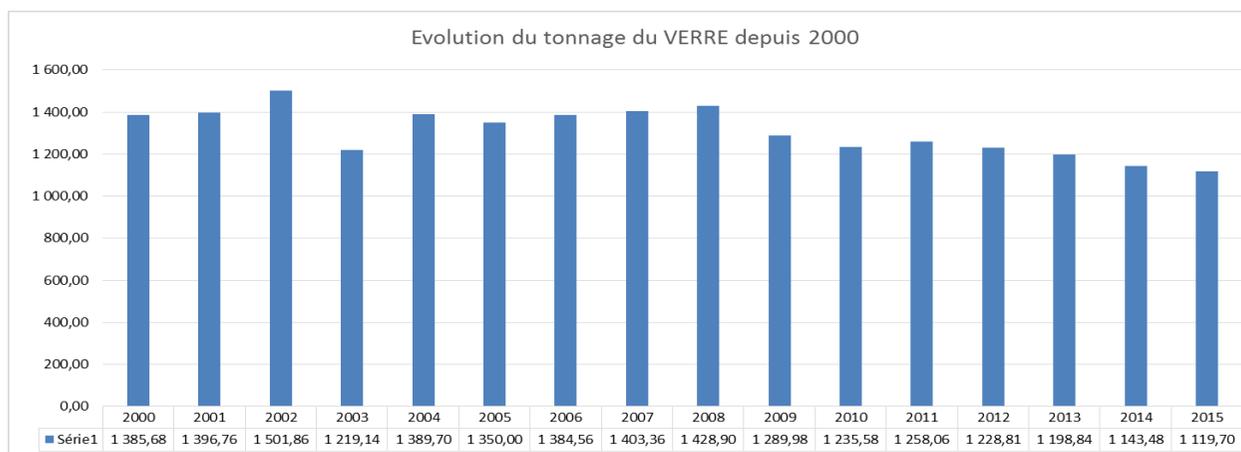
Tonnage VERRE 2015



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total en tonne	Ratio par hab.
62,78	124,86	32,12	166,42	93,44	123,24	122,56	90,18	86,90	61,82	93,22	62,16	1 119,70	34,85

Evolution du tonnage du VERRE de 2000 à 2015

2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1 385,68	1 396,76	1 501,86	1 219,14	1 389,70	1 350,00	1 384,56	1 403,36	1 428,90	1 289,98	1 235,58	1 258,06	1 228,81	1 198,84	1 143,48	1 119,70





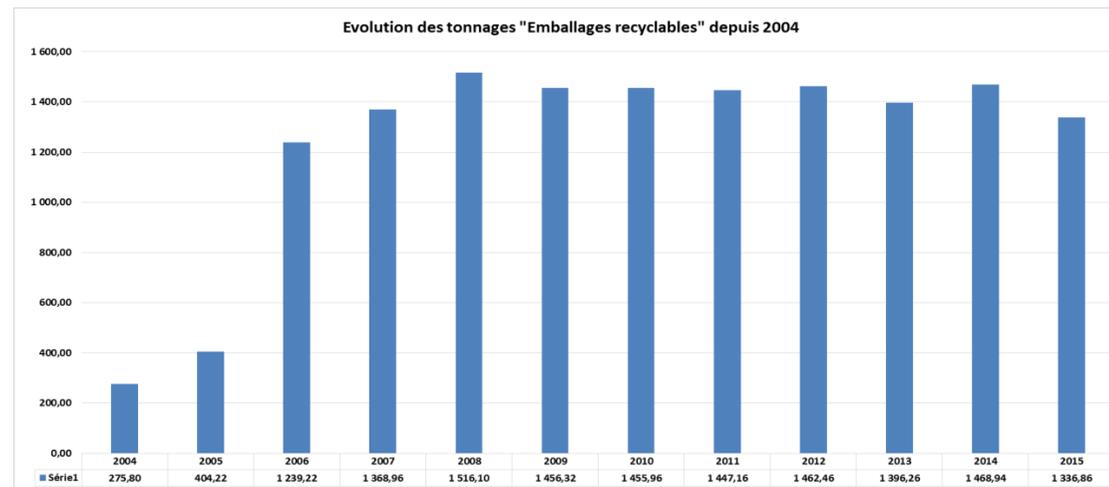
Tonnage AUTRES EMBALLAGES RECYCLABLES EN MELANGE 2015



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total en tonne	Ratio par hab.
105,46	95,50	116,78	121,56	106,64	106,70	121,08	93,84	115,86	121,88	107,70	123,86	1 336,86	41,61

Evolution de tonnage des AUTRES EMBALLAGES RECYCLABLES EN MELANGE de 2006 à 2015

2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1 239,22	1 368,96	1 516,10	1 456,32	1 455,96	1 447,16	1 462,46	1 396,26	1 468,94	1 336,86



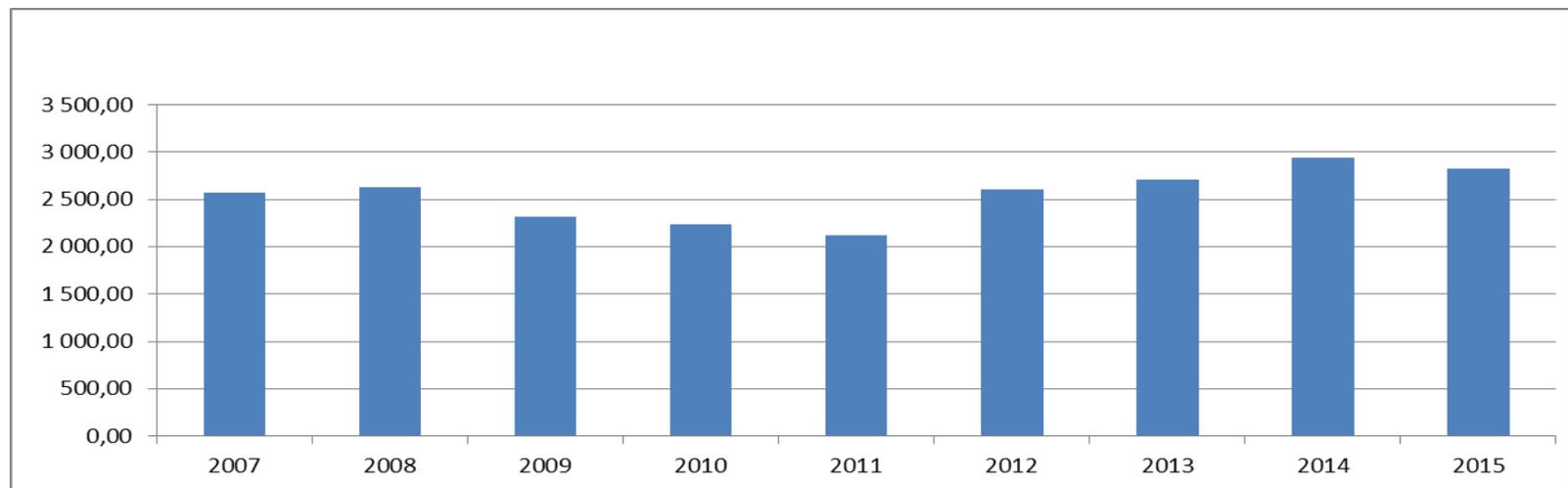


Tonnage ENCOMBRANTS 2015

	Total	Ménages en Porte à Porte Abbeville	Ménages en Porte à Porte Communes	Encombrants issus de la Déchetterie	Ville d'Abbeville (issus du Service Voirie)	DIB (issus de la Redevance Spéciale)
Janvier	259,54	27,90	6,74	182,86	8,3	33,74
Février	228,08	33,82	3,44	129,68	27,52	33,62
Mars	360,02	34,68	9,58	265,3	13,58	36,88
Avril	230,86	26,48	7,30	154,28	28,56	14,24
Mai	236,52	38,12	4,02	157,90	26,56	9,92
Juin	264,20	42,84	16,48	179,74	6,78	18,36
Juillet	233,48	26,46	12,46	160,60	10,26	23,70
Août	211,10	44,66	3,16	139,66	5,86	17,76
Septembre	199,74	30,08	9,78	143,06	5,10	11,72
Octobre	198,38	28,52	7,50	143,30	19,06	0,00
Novembre	208,60	36,64	12,98	133,42	25,56	0
Décembre	199,30	23,48	2,14	171,18	2,50	0,00
Total	2 829,82	393,68	95,58	1 960,98	179,64	199,94

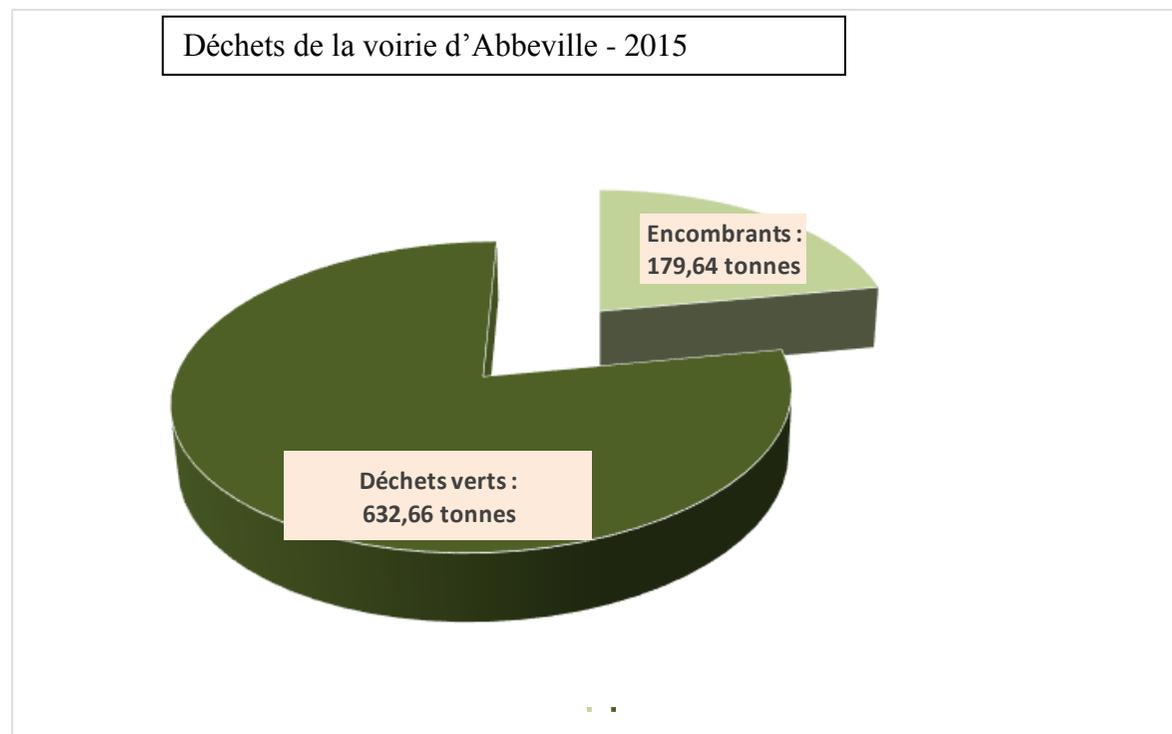
EVOLUTION DU TONNAGE DES ENCOMBRANTS DE 2007 à 2015

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ménages en Porte à Porte Abbeville	379,32	363,54	288,74	419,38	449,63	439,32	378,92	423,96	393,68
Ménages en Porte à Porte Communes	122,62	114,14	103,66	145,12	134,50	112,06	107,25	88,60	95,58
Issus de la Déchetterie	1243,12	1318,08	1349,17	1 270,50	1 337,03	1 825,36	1 883,93	2 123,98	1 960,98
Ville d'Abbeville (issus du Service Voirie)	821,56	837,56	556,82	404,50	199,66	234,78	340,52	309,58	179,64
DIB issus de la Redevance spéciale	0	0	17,62	0	0	0	0	0	200
	2 566,62	2 633,32	2 316,01	2 239,50	2 120,82	2 611,52	2 710,62	2 946,12	2 829,82



Déchets de voirie de la Ville d'Abbeville - 2015

	ENCOMBRANTS	Déchets espaces verts	Total
Janvier	8,3	2,52	10,82
Février	27,52		27,52
Mars	13,58		13,58
Avril	28,56	76,02	104,58
Mai	26,56	122,22	148,78
Juin	6,78	73,14	79,92
Juillet	10,26	70,62	80,88
Août	5,86	130	135,86
Septembre	5,10	127,56	132,66
Octobre	19,06	30,58	49,64
Novembre	25,56		25,56
Décembre	2,50		2,50
Total en tonnes	179,64	632,66	812,30



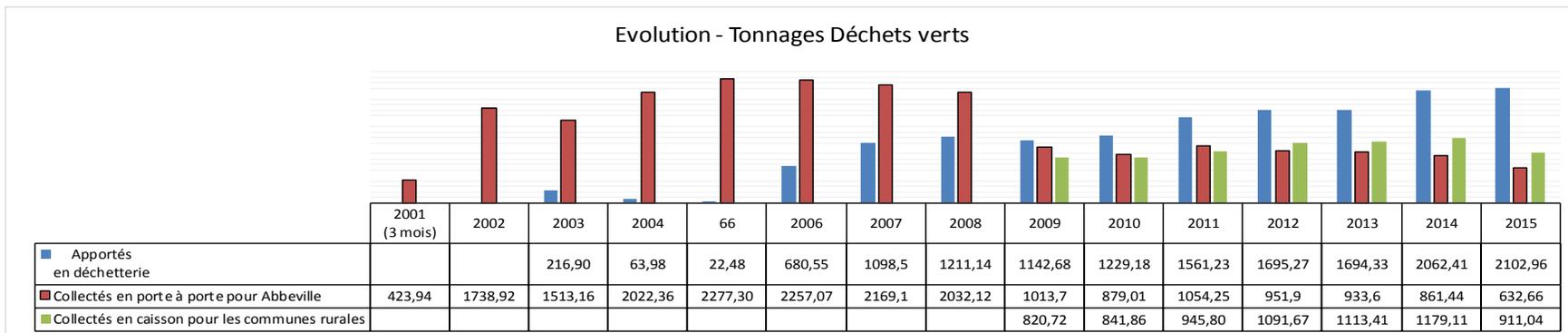


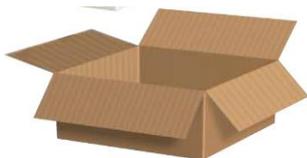
Tonnage DECHETS VERTS 2015



	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Ratio par hab.
Apportés en déchetterie	68,12	88,18	187,84	342,44	247,70	255,64	154,24	188,68	155,76	125,32	195,94	93,10	2102,96	65,45
Collectés en porte à porte pour Abbeville	2,52	0,00	0,00	0,00	76,02	122,22	73,14	70,62	130,00	127,56	30,58	0,00	632,66	19,69
Collectés en caisson pour les communes rurales	25,24	18,10	5,66	14,00	133,24	93,94	95,30	119,28	131,12	117,42	103,20	54,54	911,04	28,35
Total	95,88	106,28	193,50	356,44	456,96	471,80	322,68	378,58	416,88	370,30	329,72	147,64	3646,66	113,50

	2001 (3 mois)	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Apportés en déchetterie			216,90	63,98	22,48	680,55	1098,5	1211,14	1142,68	1229,18	1561,23	1695,27	1694,33	2062,41	2102,96
Collectés en porte à porte pour Abbeville	423,94	1738,92	1513,16	2022,36	2277,30	2257,07	2169,1	2032,12	1013,7	879,01	1054,25	951,9	933,6	861,44	632,66
Collectés en caisson pour les communes rurales									820,72	841,86	945,80	1091,67	1113,41	1179,11	911,04
Total	423,94	1 738,92	1 730,06	2 086,34	2 299,78	2 937,62	3 267,60	3 243,26	2 977,10	2 950,05	3 561,28	3 738,84	3 741,34	4 102,96	3 646,66



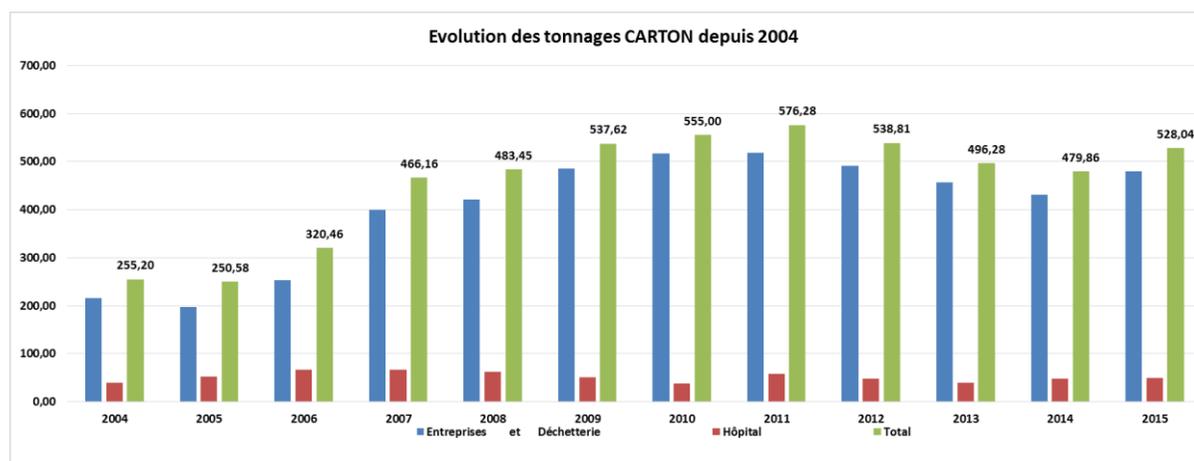


Tonnage CARTON 2015

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total en tonne
Entreprises et Déchetterie	44,320	37,680	46,120	36,080	34,760	40,500	34,560	38,880	47,140	47,360	32,700	38,860	478,960
Hôpital	2,000	3,860	6,580	2,080	3,700	7,100	2,160	4,900	3,680	4,080	3,360	5,580	49,080
Total	46,320	41,540	52,700	38,160	38,460	47,600	36,720	43,780	50,820	51,440	36,060	44,440	528,040

Evolution du tonnage du CARTON

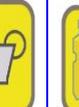
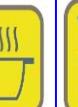
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Entreprises et Déchetterie	216,09	197,78	252,98	399,88	420,83	485,88	516,84	517,80	491,01	456,50	431,30	478,96
Hôpital	39,11	52,80	67,48	66,28	62,62	51,74	38,16	58,40	47,80	39,78	48,56	49,08
Total	255,20	250,58	320,46	466,16	483,45	537,62	555,00	576,28	538,81	496,28	479,86	528,04





Tonnage DECHETTERIE 2015

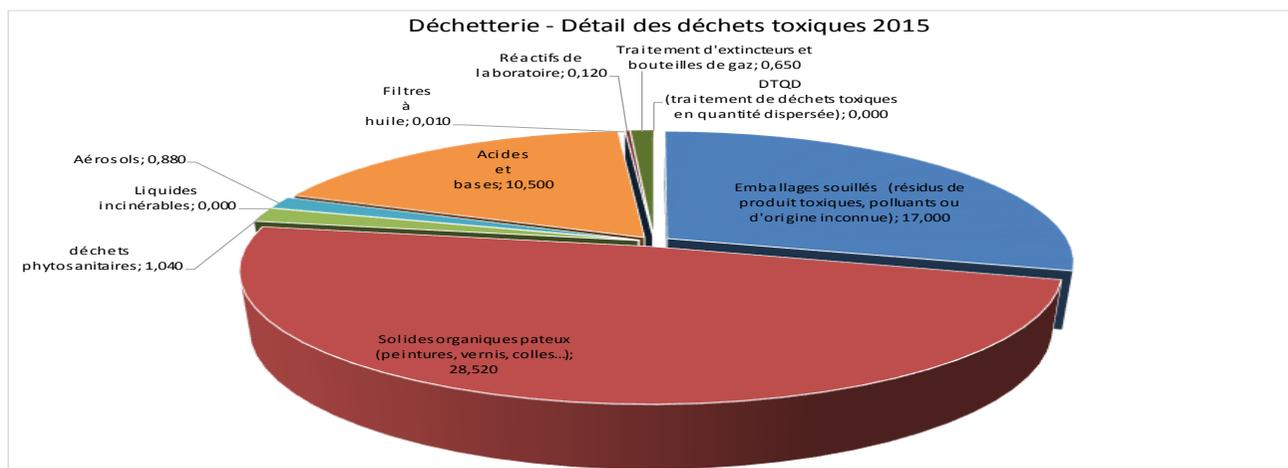


																	
	Encombrants	DEEE	Ferrailles et Platinage	Batteries	Déchets verts	Gravats	Huile moteur	Huile friture	Animaux	Piles	Lampes (recylum)	Cartouches d'encre	Déchets Toxiques	Textiles et chaussures	Radios	Fibrociment	Bois
JANVIER	182,86	29,683	8,880		68,12		0,90				112,000		5,26	0,645		0,220	46,360
FÉVRIER	129,68		7,200		88,18			4,140	160,000		112,000		4,9	0,550			33,860
MARS	265,3		9,660	1,340	187,84		1,98						4,5	1,090		6,000	50,340
AVRIL	154,28	36,523	17,000	0,780	342,44						104,000	8,400	5,14	0,439			52,660
MAI	157,90		12,400		247,70		2,25		200,000		101,000		4,86	1,022		2,920	36,340
JUIN	179,74		11,920		255,64			8,740			123,000		4,8	0,955			18,480
JUILLET	160,60	40,590	12,490	0,840	154,24						150,000		5,82	0,854		1,220	76,380
AOÛT	139,66		11,700		188,68		1,44	1,398	80,000				2,98	1,170		5,800	63,000
SEPTEMBRE	143,06		11,080		155,76		1,35				200,000		8,56	0,840		2,920	61,060
OCTOBRE	143,30	33,202	13,560	0,960	125,32		0,63		150,000				1,42	0,759			64,980
NOVEMBRE	133,42		9,440		195,94			1,251			224,000	19,740	8,64	0,753		2,980	42,000
DÉCEMBRE	171,18		12,800	0,500	93,10				90,000		69,000		1,84	0,552		4,640	46,800
Total	1 960,980	139,998	138,130	4,420	2102,96	698,900	8,550	3,937	680,000	0,000	1 195,000	28,140	58,720	9,629	0,000	26,700	592,260
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Estimation	Tonnes	Tonnes	kg	kg	kg	kg	Tonnes	Tonnes	Kg	Tonnes	Tonnes

DECHETTERIE : Détail des déchets Toxiques 2015

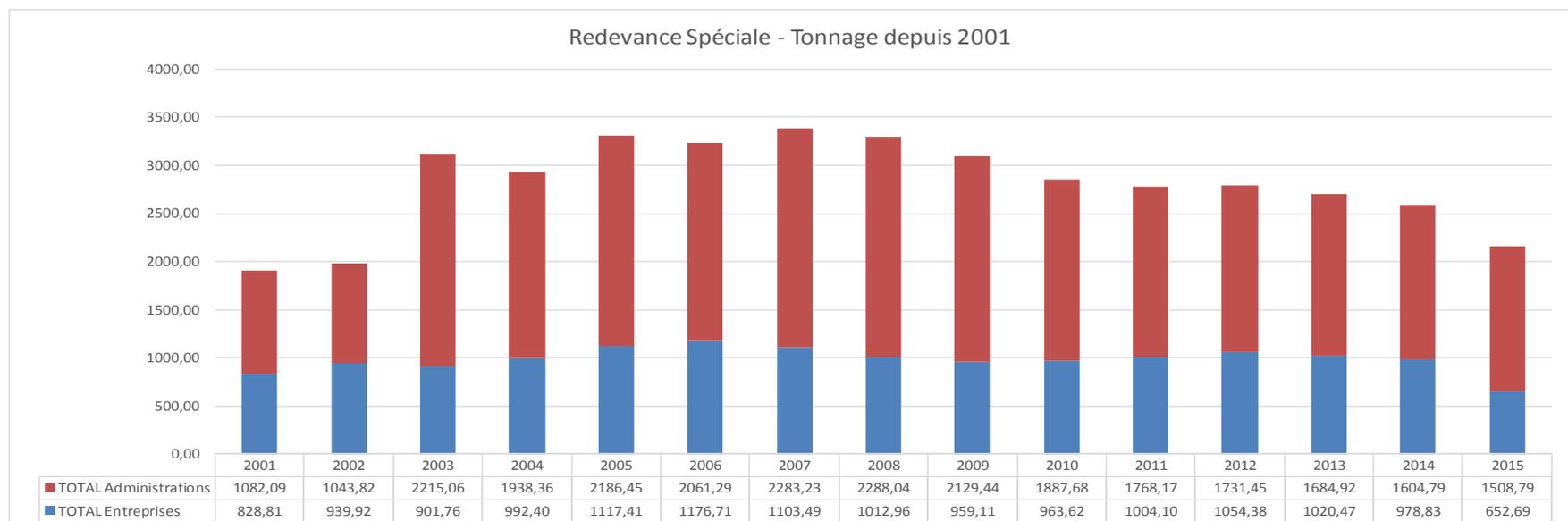


	Emballages souillés (résidus de produit toxiques, polluants ou d'origine inconnue)	Solides organiques pateux (peintures, vernis, colles...)	déchets phytosanitaires	Liquides incinérables	Aérosols	Acides et bases	Filtres à huile	Réactifs de laboratoire	Traitement d'extincteurs et bouteilles de gaz	DTQD (traitement de déchets toxiques en quantité dispersée)	Total en tonnes
Total	17,000	28,520	1,040	0,000	0,880	10,500	0,010	0,120	0,650	0,000	58,720
JANVIER	2,200	2,160				0,730		0,120	0,050		5,260
FÉVRIER	1,920	2,470			0,010	0,420			0,080		4,900
MARS	1,090	2,160			0,240	0,940	0,010		0,060		4,500
AVRIL	1,400	2,470				1,270					5,140
MAI	1,050	3,050			0,010	0,750					4,860
JUIN	1,200	2,710			0,210	0,680					4,800
JUILLET	1,840	2,730				1,250					5,820
AOÛT		2,510	0,250			0,220					2,980
SEPTEMBRE	1,780	4,580	0,280		0,410	1,510					8,560
OCTOBRE	1,420										1,420
NOVEMBRE	1,260	3,680	0,510			2,730			0,460		8,640
DÉCEMBRE	1,840										1,840
Total	17,000	28,520	1,040	0,000	0,880	10,500	0,010	0,120	0,650	0,000	58,720



**Evolution des Tonnages issus de la collecte spécifique
"REDEVANCE SPECIALE"**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ENTREPRISES															
O.M.	520,48	597,05	546,70	598,83	701,38	753,02	689,56	640,48	593,77	583,28	621,59	668,82	693,54	619,27	431,70
D.I.B.	308,33	342,87	355,06	393,57	416,03	423,69	342,07	340,53	272,83	276,39	286,68	302,52	244,08	281,63	142,85
CARTON							71,86	31,95	92,51	103,95	95,83	83,04	82,85	77,93	78,14
TOTAL Entreprises	828,81	939,92	901,76	992,40	1117,41	1176,71	1103,49	1012,96	959,11	963,62	1004,10	1054,38	1020,47	978,83	652,69
ADMINISTRATIONS															
O.M. hors hôpital	165,95	209,19	406,76	586,92	213,40	275,44	205,42	613,27	726,70	533,28	506,73	531,24	514,58	486,18	552,00
O.M. hôpital	481,74	474,40	550,70	506,79	540,77	578,79	717,44	728,87	724,52	772,30	827,73	821,72	766,40	730,17	735,80
D.I.B. ou déchets de voirie	434,40	360,23	1257,60	844,65	1432,28	1207,06	1291,62	879,96	621,11	539,00	371,01	326,27	360,25	335,53	142,85
CARTON							68,75	65,94	57,11	43,10	62,70	52,22	43,69	52,91	78,14
TOTAL Administrations	1082,09	1043,82	2215,06	1938,36	2186,45	2061,29	2283,23	2288,04	2129,44	1887,68	1768,17	1731,45	1684,92	1604,79	1508,79
TOTAL R.S.	1910,90	1983,74	3116,82	2930,76	3303,86	3238,00	3386,72	3301,00	3088,55	2851,30	2772,27	2785,83	2705,39	2583,62	2161,48



B. Les Indicateurs financier du service

I – Le Bilan financier du service

1 – Collecte (toutes collectes confondues y compris déchetterie)

a) frais de personnel	1 717 381	<u>Détail frais de personnel</u>	
		<i>Salaires et charges</i>	1 513 782
b) charges à caractère général		<i>Achat vêtements de travail</i>	4 358
<i>Entretien bennes et flotte auto</i>	184 533	<i>Nettoyage des vêtements de travail</i>	1 770
<i>Assurances (flotte auto, personnel)</i>	49 988	<i>Frais de communications tél.</i>	3 179
<i>Carburant</i>	182 188	<i>Médecine du travail</i>	2 965
<i>Fournitures diverses</i>	34 545		
<i>Sacs déchets verts</i>	40 637	Remboursement sur salaires	57 131,72
<i>Entretien de bâtiment</i>	16 210		
<i>Autres charges</i>	8 696		
<i>Locations de bennes</i>	56 211		
<i>Communication</i>	14 257		
<i>Taxes (véhicules, foncière)</i>	2 280		
<i>Eau, gaz, électricité</i>	36 933		
<i>Nettoyage des locaux</i>	10 566		
<i>Contrôles techniques</i>			
	1 296		
S/TOTAL	419 219		
c) amortissement du matériel	207 391		

TOTAL	2 343 242		
Coût net de la collecte à la tonne (pour 20 864.75 T)	= 112.34 €	Coût net de la collecte à l'habitant (pour 32 130 h)	= 72.95 €

2 – Transport et Traitement

a) charges		<u>Détail Vente de matériaux</u>	
<i>Transport et traitement des OM</i>	830 395	Verre	32 580
<i>Autres transports</i>	64 468	Papiers	63 965
<i>Traitement des encombrants</i>	246 171	Carton	9 086
<i>Traitement des déchets déchetterie</i>	38 682	Huiles	870
<i>Traitement des déchets verts/bois</i>	105 320	Platinage	12 823
<i>Tri des emballages</i>	173 696	Acier/cartonnettes/Recyclables	45 356
<i>Traitement de l'amiante</i>	6 759	Déchets d'Equipements Electriques et	
TOTAL	----- 1 465 492	Electroniques (DEEE ou D3E)	7 568
b) recettes		Textiles (ECO TLC)	3 072
Soutien Adelphe	251 780	Ecomobilier	3 239
Vente de matériaux (verre, papier, carton, plastiques, aluminium, ferrailles)	189 995	Ecofolio (2013 et 2014)	75 401
TOTAL	----- 441 775	TOTAL	----- 189 995
c) coût net du traitement	TOTAL		
	1 023 717		
Coût net du traitement à la tonne	= 49.06 €	Coût net de la collecte à l'habitant	= 31,86 €

3 – Coût net global

Collecte	112,34		72,95
Traitement	49,06		31,86
	-----	OU	-----
	161,40 €		104,81 €
	à la tonne		Par habitant

Evolution des coûts depuis 2008

Coût à la tonne	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Collecte	82.95	87.75	94.65	108.12	106.87	110,68	105,84	112,34
Traitement	50.48	51.02	49.79	48.11	48.07	49,37	46,10	49,06
Total	133.43	138.77	144.44	156.23	154.94	160,05	151,94	161,40

Coût à l'habitant	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Collecte	57.08	61.71	64.18	69.02	72.39	74,38	72,93	72,95
Traitement	34.84	35.89	33.76	30.71	32.56	33,18	31,76	31,66
Total	91.92	97.60	97.94	99.73	104.95	107,56	104,69	104,81

II - Le financement du service

1 - La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

	<i>Bases</i>	<i>Taux</i>	<i>Produit</i>
Abbeville	21 673 153	14,21	3 079 755,04
Bellancourt	298 484	10,76	32 116,88
Bray-les-Mareuil	118 697	10,76	12 771,80
Cambron	362 989	10,76	39 057, 2
Caours	352 035	10,76	37 878,97
Drucat	618 180	10,76	66 516,16
Eaucourt-sur-Somme	196 228	10,76	21 114 ,13
Epagne-Epagnette	343 535	10,76	36 964,37
Grand-Laviers	257 539	10,76	27 711,20
Mareuil-Caubert	475 196	10,76	51 131,09
Neufmoulin	178 656	10,76	19 223,39
Vauchelles-les-Quesnoy	615 770	10,76	66 256,85
Yonval	131 676	10,76	14 168,34

Encaissement réel : 3 504 666 €

2 - La Redevance Spéciale pour la gestion des déchets non ménagers.

Les déchets non ménagers sont les déchets générés par un producteur autre qu'un ménage, collectés et traités par la collectivité.

Le tonnage collecté en 2015 se monte à 2 594,31 T dont 985,60 T proviennent des entreprises et 1 608,71 T des administrations.

La Redevance spéciale appliquée s'élève pour le 1^{er} semestre à 93 € la tonne et depuis le 1^{er} juillet à 135€ la tonne.

Le montant de la redevance spéciale facturée en 2015 est de 184 387,80 € mais elle a également généré 32 754,35 € d'avoir, soit produit net de 151 633,45€

3 – Les soutiens financiers

- Les soutiens financiers perçus

Une convention a été établie avec la société Adelphe qui prévoit l'attribution d'un soutien financier en fonction des performances atteintes par matériau recyclé. (cf. barème E)

- Les soutiens financiers reversés

Une convention qui prévoit le reversement de 3,05 € la tonne de verre collectée a été conclue avec le Comité Départemental de la Ligue Nationale contre le cancer en Mars 2004, soit en 2015 un reversement de 3 415,10€.



COMITÉ DE LA SOMME

C – Synthèse

I – Evolution des

TONNAGES

GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- Evolution des tonnages de 2002 à 2015

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ratio par habitant
Ordures Ménagères	12 372,00	12 279,91	11 827,64	12 457,29	12 042,70	11 121,60	10 869,54	10990,08	10 842,42	10 972,13	10 493,34	10 139,13	10 139,66	9 714,12	302
Papiers - Journaux - Magazines (Abbeville)	890,00	895,20	895,89	795,90											0
Papiers - Journaux - Magazines (Abbeville) GROS PRODUCTEURS					163,38	69,16	34,74	60,88	37,30	58,58	28,98	60,00	0,00	6,41	0
Verre	1 502,00	1 219,14	1 389,70	1 350,00	1 384,56	1 403,36	1 428,90	1289,98	1 235,58	1 258,06	1 228,81	1 198,84	1 143,48	1 119,70	35
Autres recyclables en mélange			275,80	427,88	1 239,22	1 368,96	1 516,10	1456,32	1 455,96	1 447,16	1 462,46	1 396,26	1 468,94	1 336,86	42
Carton	95,00	291,79	264,72	250,58	320,46	466,16	483,45	537,62	555,00	576,28	538,81	496,23	479,86	528,04	16
Encombrants	1 977,00	2 270,24	1 930,29	1 211,44	1 667,32	2 566,62	2 633,32	2316,01	2 239,50	2 120,82	2 611,52	2 710,62	2 946,02	2 829,82	88
Déchets verts	1 739,00	1 730,06	2 086,34	2 299,78	2 937,62	3 267,60	3 243,26	2156,38	2 950,05	3 561,28	3 738,84	3 741,34	4 102,96	3 646,66	113
Déchets toxiques des ménages et des entreprises (DIS)	2,494	4,620	2,372	3,803	28,080	38,580	53,410	50,96	53,960	41,61	60,12	64,56	142,74	58,75	2
Huiles de friture	5,350	8,770	7,900	7,725	7,050	7,050	8,150	5,350	6,350	5,29	1,40	4,22	5,25	3,93	0
Huiles de vidange					6,40	8,00	6,40	7,985	10,461	7,06	1,40		9,55	8,55	0
Remblais (estimation)			242,52	318,10	823,88	695,00	1 370	1560	1 950	569,40	976,69	952,00	798,00	698,90	22
Seringues - Dasri			0,060	0,210	0,288	0,320	0,360	0,676	0,836	0,79	0,72	0,59	0,72	0,00	0
Ferraille (platinage, batteries)					100,98	132,50	89,54	130,76	135,95	163,72	95,82	107,08	116,60	142,55	4
DEEE						57,500	142,130	148,760	140,137	141,98	123,582		117,820	141,19	4
Piles						1,64	1,102	1,916	2,035	1,29	1,12	1,42	1,46	0,00	0
Amiante										8,46	31,12	27,68	20,46	26,70	1
Bois										363,80	358,88	538,18	640,27	592,26	18
Animaux morts				0,720	0,270	2,047	1,159	0,860	0,55	0,06	0,30	0,23	0,23	0,68	0
Textiles usagés							12,270	9,890	8,892	11,50	12,40	28,89	4,41	9,63	0
TOTAL	18 582,84	18 699,73	18 923,23	19 122,71	20 722,66	21 204,32	21 894,72	20 724,73	21 625,29	21 309,76	21 766,07	21 467,34	22 138,43	20 864,75	647



Evolution du Taux de valorisation des déchets

	Total déchets	Total recyclables	% valorisation
1995	15 916	1 131	7,11
1996	15 603	1 258	8,06
1997	18 057	3 731	20,66
1998	18 838	4 234	22,48
1999	19 278	4 430	22,98
2000	19 364	4 153	21,45
2001	19 597	4 191	21,39
2002	18 754	4 402	23,47
2003	18 879	4 324	22,90
2004	19 105	5 345	27,98
2005	19 260	5 587	29,01
2006	20 723	6 984	33,70
2007	21 204	7 477	35,26
2008	21 895	8 338	38,08
2009	20 725	7 367	35,55
2010	21 625	8 489	39,25
2011	21 310	8 123	38,12
2012	21 766	13 993	64,29
2013	21 594	18 791	87,02
2014	22 178	19 068	85,98
2015	20 865	17 949	86,02

NB : Sont considérés comme non valorisés, les encombrants, les déchets toxiques.